



CHARTRE MÉTROPOLITAINE

POUR UNE CONSTRUCTION CIRCULAIRE



EDITO

La construction est un secteur économique essentiel, situé au cœur des enjeux d'attractivité, de rééquilibrage territorial et de résilience de notre métropole. La filière est fortement sollicitée pour répondre aux besoins de rénovation et de réhabilitation de nos quartiers, bâtiments, infrastructures, friches et services urbains. Nous constatons chaque jour l'engagement des professionnels du secteur qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie métropolitain. Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires, aménageurs, bailleurs, promoteurs, maîtres d'œuvre, architectes, entreprises de travaux, artisans, et tant d'autres, qui œuvrent avec compétence au service du renouvellement urbain.

Nous partageons aujourd'hui un même constat. Nous devons toutes et tous apporter notre pierre à l'édifice pour identifier des solutions face au dérèglement climatique et faire converger nos objectifs de développement urbain, de sobriété matière et énergétique, et de protection de l'environnement. La construction, nous le savons, est porteuse d'enjeux stratégiques en matière de gestion des ressources. Elle concentre près de 40% des matières consommées et 75% des déchets générés à l'échelle métropolitaine.

Depuis la création de la Métropole en 2016, nous avons fait de l'économie circulaire une priorité de notre politique de développement économique. Elle se concrétise aujourd'hui par une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et solidaire portée par notre Vice-Président Xavier Lemoine, dont je salue l'engagement. Ce parti pris se décline pleinement au sein de nos propres opérations d'aménagement, comme en témoigne le chantier exemplaire du Centre Aquatique Olympique, ou de notre Schéma Métropolitain de Cohérence Territoriale.

Nous souhaitons désormais aller plus loin, en impulsant une dynamique collective qui rassemble l'ensemble des décideurs et des acteurs économiques du territoire autour d'ambitions partagées. Tous ensemble, nous devons aujourd'hui mettre nos compétences et notre expertise au service de la transition du secteur de la construction vers l'économie circulaire.

La **Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire** a vocation à amplifier, accélérer et massifier ces pratiques, dont le passage à l'échelle s'avère aujourd'hui indispensable pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux de notre métropole.

Le cadre d'élaboration et l'ambition de ce référentiel sont à souligner. Nous nous sommes inspirés de documents existants. Nous avons engagé une concertation élargie, impliquant plus de cinquante représentants de la chaîne de valeur de la construction.

La Charte Métropolitaine qui en est issue est unique ! Elle rassemble un socle d'engagements communs à l'ensemble des acteurs de la chaîne, mais également des objectifs spécifiques, propres à chaque branche de métiers. La réciprocité de ces engagements, qui restent volontaires, non-contraignants mais ambitieux et structurants, est déterminante. Elle démontre une volonté partagée d'agir et de faire évoluer ses pratiques au service de l'intérêt général.

Je remercie chaleureusement l'ensemble des signataires de cette Charte, qui démontrent ainsi leur engagement en faveur d'une Métropole Circulaire !

**Patrick Ollier, Ancien ministre, Président de la Métropole du Grand Paris,
Maire de Rueil-Malmaison**

*Bien cordialement
à vous*

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des participants de la taskforce dédiée à l'élaboration de la Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire :

LISTE DES PARTICIPANTS PAR COLLÈGE

Prescripteurs

Région Île-de-France, Métropole du Grand Paris.

Etablissements publics territoriaux : Est Ensemble ; Grand-Orly Seine Bièvre ; Plaine Commune.

Communes : Gennevilliers ; Nanterre ; Paris ; Sevran.

Maîtres d'ouvrages (MOA)

Représentants : AORIF, Fédération des Elus des Entreprises Publiques Locales ; Fédération des Promoteurs Immobiliers d'Île-de-France ; Union Sociale de l'Habitat.

Aménageurs et promoteurs : Eiffage ; EPFIF ; Grand Paris Aménagement ; Nacarat ; Seine Saint Denis Habitat ; SEMAPA ; SEQUANO ; Société du Grand Paris ; SOLIDEO.

Maitres d'oeuvre (MOE) et assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO)

Représentants : Ordre des architectes d'Île-de-France.

Réseau : Démocles

Entreprises : ADVIES CONSEIL ; Antea Groupe ; Antonini ; Booster du Remploi ; Cabinet Silvert ; GINGER DELEO ; Grand Huit ; REMIX Réemploi et Matériaux ; SETEC.

Entreprises de travaux

Représentants : CAPEB Grand Paris ; FFB Grand Paris Île-de-France ; FRTP Île-de-France.

Entreprises : BOUYGUES BATIMENT France ; Premys ; Prodemo ; Vinci Construction.

Filières de gros œuvre

Représentants : FIBois Île-de-France ; SEDDRé ; UNICEM Île-de-France.

Entreprises : CEMEX ; Cycle Terre.

Filières de second œuvre

Représentants : FILMM ; KALEI ; SNIP ; VALDELIA.

Entreprises : Cycle Up ; Depuis 1920 ; MOBIUS ; Réavie ; Saint-Gobain Solutions France ; Tricycle - Baticycle.

RÉDACTION :

- Hugo Maurer, Camille Saint Jean, Flore Van de Meulebroeke pour Neo-Eco.
- Adrian Deboutière, chargé de mission économie circulaire et animation territoriale, Métropole du Grand Paris.

Nous remercions également les membres du comité de suivi, composé de partenaires métropolitains qualifiés qui ont supervisé l'élaboration de la Charte.

- Emmanuelle Moesch, Ingénieure d'études à l'Université Gustave Eiffel (Chaire Economie Circulaire et Métabolisme Urbain).
- Clotilde Champetier, Responsable économie circulaire chez OREE.

TABLE DES MATIÈRES

EDITO	2
REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION	5
1. ENGAGEMENTS - GÉNÉRAUX	6
2. ENGAGEMENTS - PRESCRIPTEURS	7
3. ENGAGEMENTS - MAÎTRES D'OUVRAGES (MOA)	12
4. ENGAGEMENTS - MAÎTRE D'OEUVRE (MOE) ET ASSISTANCES À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)	19
5. ENGAGEMENTS - ENTREPRISES DE TRAVAUX.....	23
6. ENGAGEMENTS - FILIÈRES DE GROS-ŒUVRE.....	27
7. ENGAGEMENTS - FILIÈRES DE SECOND ŒUVRE ET EQUIPEMENTS	31
LEXIQUE.....	36
<i>SIGNATURE</i>	41

INTRODUCTION

La Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire est un référentiel d'engagements ambitieux, volontaires, non-contraignants et réciproques. Elle vise à fédérer l'ensemble des parties prenantes de la chaîne de valeur de la construction et de la rénovation autour d'objectifs et d'une vision commune de la transition vers l'économie circulaire. Les engagements de la Charte ont fait l'objet d'une concertation poussée conduite entre octobre 2021 et mars 2022, qui a réuni plus de cinquante acteurs représentatifs de la chaîne de valeur de la construction au sein du territoire métropolitain.

Ce document se structure de la manière suivante :

- Un socle d'engagements généraux partagés par l'ensemble des signataires ;
- Des blocs d'engagements spécifiques propres à chaque branche de signataires répartis entre prescripteurs, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, filières gros-œuvre, filières second-œuvre et équipements ; chaque bloc d'engagement se décline en sous-objectifs opérationnels.

Tout signataire de la Charte adhère donc aux engagements généraux et aux engagements spécifiques le concernant. Un signataire peut tout à fait adhérer aux objectifs de plusieurs branches. Une collectivité peut ainsi à la fois signer la charte au titre de ses compétences en matière de prescription et de maîtrise d'ouvrage. De la même façon, un acteur économique peut à la fois signer en tant que maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprise de travaux du fait d'activités diversifiées. Ce choix est précisé avant signature en fin de document.

Au sein de chaque bloc d'engagement spécifique, ont également été annexés :

- Des objectifs opérationnels « pour aller plus loin », plus avancés et proposés à titre prospectif,
- Des indicateurs livrés à titre indicatif, afin de faciliter le pilotage des engagements par les organisations signataires.

Il n'a pas été prévu à ce stade d'intégrer de paliers de performance qualitatifs ou quantitatifs, et de définir des modalités d'évaluation et de suivi des engagements des signataires. Ce choix se justifie par la volonté métropolitaine de constituer une charte qui soit la plus engageante possible, quel que soit le niveau de maturité des acteurs.

La Métropole reste toutefois ouverte à une évolution de la Charte, tant dans son contenu, pour s'adapter aux évolutions de la réglementation et des pratiques, que dans le suivi des performances réelles des signataires. De telles modifications devront alors être discutées par les instances de gouvernance amenées à suivre son évolution, et faire l'objet d'une information spécifique adressée à l'ensemble des signataires.

Un Catalogue des Solutions est par ailleurs structuré par la Métropole du Grand Paris afin d'accompagner les signataires de la Charte à mettre en œuvre ses engagements. Cet outil comprend notamment un guide pédagogique dédié à l'intégration de l'économie circulaire lors des différentes phases de mise en œuvre des opérations d'aménagement, recense l'ensemble des ressources, outils et porteurs de solutions disponibles sur le territoire métropolitain et au-delà, et documente des retours d'expériences inspirants.

1. ENGAGEMENTS - GÉNÉRAUX

1. INTÉGRER LES GRANDS PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES OBJECTIFS ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISATION

- Considérer les ressources naturelles comme des biens communs à préserver afin de répondre aux besoins des générations futures.
- Mettre les enjeux de l'économie circulaire au cœur de la gouvernance et de la stratégie de l'organisation.
- Adopter les principes de sobriété et de réduction du gaspillage, notamment en préservant et en allongeant la durée de vie des ouvrages et matériaux.
- Privilégier le recours aux éco-matériaux de proximité*.
- Mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

2. S'ENGAGER DANS LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION AU SERVICE DE LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE

- Contribuer à l'émergence d'actions multi-acteurs.
- Partager les retours d'expériences et s'inscrire au sein du réseau des acteurs engagés de la Métropole du Grand Paris : grandpariscirculaire.org.
- S'inscrire au sein des réseaux de coopération territoriaux portés par les collectivités et/ou les organisations professionnelles (fédérations et éco-organismes).

3. ENGAGER UNE DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES

- Favoriser la montée en compétences de ses équipes.
- Privilégier le recours aux pratiques d'économie circulaire (approvisionnement responsable, éco-conception, allongement de la durée d'usage, etc.) en veillant à objectiver les bénéfices socio-économiques et environnementaux générés.

- Faire preuve de transparence concernant les performances réelles de la filière (suivi des engagements, traçabilité).
- Communiquer sur les engagements pris.

4. EXPÉRIMENTER ET DÉVELOPPER DE NOUVELLES MÉTHODOLOGIES ET SOLUTIONS

- Contribuer à la pérennisation et au développement de filières locales de réemploi et recyclage.
- Multiplier les opérations pilotes qui vont plus loin que la réglementation et les normes afin de faire évoluer les pratiques, à l'instar du « permis d'innover » autorisé par la loi ELAN.
- Contribuer à leur diffusion afin de généraliser les bonnes pratiques et viser leur passage à l'échelle.

5. CONTRIBUER À LA MOBILISATION DE FONCIER DÉDIÉ AUX PLATEFORMES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Contribuer à l'identification des espaces sous-utilisés potentiellement mobilisables, pérennes ou temporaires, dans l'objectif d'accueillir les activités d'économie circulaire (entreposage en vue du réemploi, reconditionnement, recyclage, etc.).
- Prendre part aux réflexions multi-acteurs permettant d'implanter des plateformes d'économie circulaire sur ces espaces (sécurisation d'approvisionnements et d'exutoires, modèles économiques, logistique, etc.).
- Co-construire les projets d'implantation avec les riverains, afin de renforcer l'acceptabilité sociale et la mixité d'usage (offre de services pour les citoyens, diminution des nuisances).

* marchés publics



2. ENGAGEMENTS - PRESCRIPTEURS

Le champ des prescripteurs fait ici référence aux décideurs publics et privés qui fixent les grands objectifs applicables aux opérations d'aménagement les concernant. Les collectivités métropolitaines, communes et établissements publics territoriaux, jouent notamment un rôle de prescription via leurs compétences en matière de planification ou d'aménagement.



1. ASSURER UN PORTAGE POLITIQUE AMBITIEUX

- Soumettre une vision ambitieuse et circulaire de l'aménagement, afin de sensibiliser les professionnels et la société civile.
- Identifier l'économie circulaire comme un levier clé de l'aménagement durable en appliquant ses grands principes : sobriété, efficacité et résilience. Ces principes se déclinent également en modes d'action : éco-conception, urbanisme transitoire, approvisionnement local, logistique durable, valorisation de l'existant, etc.
- Porter les enjeux de l'économie circulaire auprès d'autres instances et partenaires (aménageurs publics, bailleurs sociaux, etc.)

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Inscription d'engagements propres à l'économie circulaire au sein des documents stratégiques et de planification.

QUANTITATIFS :

- Nombre / Part des opérations intégrant des clauses favorisant l'économie circulaire.

A TITRE D'EXEMPLE :

- % de matériaux issus du réemploi / réutilisation / recyclage dans les projets de construction
- % de matériaux valorisés sur les projets de réhabilitation/ démolition
- Évaluation et consolidation des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux générés (emplois locaux/ insertion créés, ressources naturelles économisées, déchets évités, CO2e évité, etc.)

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Structurer une gouvernance technique et politique autour de l'économie circulaire
- Diffuser les objectifs d'économie circulaire auprès de l'ensemble des professionnels du territoire via une feuille de route dédiée (MOA publics et privés, MOE, entreprises, etc.).
- Engager une réflexion visant à optimiser l'usage du bâti et des infrastructures existantes (reconversion de bureaux en logements, réduction de la vacance, réversibilité et mutabilité, etc.).
- Développer une réflexion sur la chronotopie : mutualisation des espaces urbains en fonction du moment de la journée.



2. CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT CIRCULAIRES

- Participer aux travaux portés par les centres de ressources régionaux et métropolitains dans le but de se former, monter en compétence et relayer les dispositifs existants au plus près du terrain.
- Fournir un appui méthodologique aux porteurs de projets d'aménagement circulaires, notamment en les orientant vers les solutions de financement disponibles (fonds européens, nationaux, régionaux et métropolitains).
- Faciliter le travail de sourcing réalisé par les maîtres d'ouvrages en référençant les apporteurs de solutions locaux, en lien avec les fédérations professionnelles.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Renforcer les dynamiques partenariales avec d'autres institutions et/ou le privé, pour le montage d'opérations innovantes (partenariats publics-privés ou publics-publics, sociétés d'économie mixte, etc.).*
- *Activer des leviers de soutien (financiers et autres) en faveur des projets de construction ou d'aménagement favorisant l'économie circulaire.*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Désigner un couple de référent élus/technicien visant à porter la politique d'économie circulaire (échelle communale ou renvoi vers un référent mutualisé au sein des EPT).

QUANTITATIFS :

- Nombre de projets de construction circulaire/innovante accompagnés.
- Suivi des financements mobilisés et des surcoûts éventuels des opérations.

3. FACILITER LE PASSAGE À L'ÉCHELLE ET LA GÉNÉRALISATION DES PROJETS INNOVANTS ET CIRCULAIRES

- Promouvoir et valoriser les opérations pilotes en consolidant et partageant les retours d'expériences.
- Adopter des objectifs clairs et mesurables, notamment via la planification (SDRIF / SCOT / PLUi / PLU) pour impulser la transition vers l'économie circulaire dans le secteur de l'aménagement et de la construction.
- Prescrire des pratiques d'économie circulaire au sein des opérations portées par la collectivité et/ou par ses partenaires (aménageurs publics, bailleurs sociaux, maîtrise d'ouvrage déléguée, etc.), notamment via des documents prescriptifs (cahier de prescriptions, fiches de lot, cahier des charges de missions, etc).

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Consolidation des retours d'expériences et des leviers méthodologiques.

QUANTITATIFS :

- %/ Nombre de projets pouvant être qualifiés d'innovants/circulaires.
- Investissements publics et privés générés.
- Emplois non-délocalisables créés.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Se doter d'une expertise transversale (interne et/ou externe) en matière d'économie circulaire afin de généraliser sa prise en compte au sein des opérations de la collectivité.*
- *Accompagner la massification des projets innovants du territoire en s'appuyant sur le rôle de prescription et d'incitation de la collectivité (conditionnalité des financements, octroi des permis de construire et de démolir, etc.).*
- *Conditionner l'octroi des permis de construire et de démolir à la mise en cohérence des projets avec les objectifs d'économie circulaire de la collectivité.*
- *Communiquer largement sur les opérations réalisées et participer ainsi à la sensibilisation des parties prenantes.*



4. FACILITER LA COOPÉRATION ET LES SYNERGIES TERRITORIALES, EN RENFORÇANT LA CONNAISSANCE DES FLUX DE MATÉRIAUX ET LA MISE EN RÉSEAU DES MAÎTRES D'OUVRAGES

- Participer à l'animation des communautés de mise en réseau des maîtres d'ouvrage du territoire en vue de favoriser le partage d'expérience et la coopération.
- Soutenir la structuration de démarches de coopération/synergies inter-chantiers en adoptant le rôle de facilitateur territorial : mettre en réseau les acteurs de la chaîne de valeur et diffuser les besoins identifiés au sein des différentes opérations (matériaux, expertise et services, etc.).
- Contribuer à la diffusion des outils, notamment numériques, de mise en correspondance des besoins et disponibilités en ressources des chantiers du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Déploiement d'études territoriales de type métabolisme urbain, visant à mieux connaître les opérations en cours et à venir, les flux de matériaux générés, et le matching potentiel entre l'offre et la demande de matériaux liées aux opérations.*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Consolidation et diffusion des besoins des différentes opérations.

QUANTITATIFS :

- Nombre de synergies inter-chantiers.
- Part de matériaux réemployés / recyclés, etc.

5. CONTRIBUER À L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FILIÈRES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (MOBILISATION DE FONCIER, ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES TEMPORAIRES ET PÉRENNES)

- Participer à l'identification des fonciers potentiellement mobilisables (pérennes ou temporaires) pour développer des solutions d'approvisionnement durable, d'entreposage, de reconditionnement et/ou de recyclage des matériaux de construction.
- Étudier l'opportunité de mobilisation de ces fonciers, en relation avec les propriétaires et maîtres d'ouvrage associés, afin de développer des activités temporaires ou pérennes d'économie circulaire.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Comité de travail inter-services et élus dédié à l'usage du foncier.

QUANTITATIFS :

- Nombre de terrains / m² identifiés.
- Nombre de plateformes locales créées.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Élaborer un plan stratégique dédié à l'allocation de foncier aux activités de développement économique durables co-élaboré par les services aménagement, urbanisme, développement économique et durable.*
- *Mobiliser et accompagner les acteurs économiques susceptibles de développer des activités d'économie circulaire sur les fonciers identifiés (dispositifs de soutien à l'insertion et à l'économie circulaire, mise en relation avec les partenaires pertinents, etc.).*
- *Accompagner l'émergence de solutions logistiques vertueuses et renforcer le report modal vers le fluvial et/ou le rail, en fonction des atouts et contraintes du territoire.*

3. ENGAGEMENTS - MAÎTRES D'OUVRAGES (MOA)

Le maître d'ouvrage est selon la loi « la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit ». Il peut s'agir entre autres d'une collectivité, d'un aménageur, d'un bailleur social ou d'un promoteur privé.



1. REDÉFINIR SA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT AU PRISME DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Adapter la feuille de route de la structure en intégrant les principes d'économie circulaire : sobriété, éco-conception, approvisionnement durable, déconstruction sélective, réemploi, etc.
- Transposer ces principes en objectifs quantitatifs, et les intégrer au sein des contrats / appels d'offre engageant maîtres d'œuvre, bureaux d'études techniques et entreprises de travaux.
- Faire évoluer les marchés pour encourager l'innovation et faciliter l'accès aux TPE/PMEs innovantes :
 - Autoriser les variantes, prestations supplémentaires éventuelles et l'allotissement,
 - Donner plus de poids à la valeur technique dans les règlements de consultation,
 - Elaborer des critères d'évaluation de la circularité des offres, permettant l'évaluation objective des offres au vu des objectifs fixés (exemple : utilisation des matériaux alternatifs, performance environnementale du transport, gestion des déchets, etc).

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Définir des objectifs de moyens relatifs à l'économie circulaire (part des opérations concernées, montants attribués).
- Définir des bonus-malus relatifs à l'atteinte de performances ciblées en matière d'économie circulaire, et plus largement des performances environnementales.
- Déployer de nouveaux modèles d'achats lorsque cela s'avère pertinent : contrat-cadre, contrats de performance, etc.
- Pivoter vers une approche en coût global, intégrant les externalités.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Réinterrogation des objectifs de développement de la structure au prisme des enjeux de sobriété et d'économie circulaire.
- Intégration d'une part variable incitative (bonus)

QUANTITATIFS :

- Part des marchés intégrant des objectifs et clauses d'économie circulaire.
- Répartition des critères d'attribution, notamment entre note technique, performances environnementales et prix.

2. RENFORCER SES COMPÉTENCES ET S'APPUYER SUR UN ÉCOSYSTÈME DE PARTENAIRES

- Se doter d'une expertise transversale en matière d'économie circulaire, applicable aux différentes phases du projet (préfiguration, conception, phase chantier, etc.).
- Identifier et mobiliser les soutiens techniques et financiers éventuels en amont des projets, en s'appuyant notamment sur les différents centres de ressources existants et les partenaires institutionnels.
- Généraliser le suivi et l'évaluation des pratiques d'économie circulaire afin de s'ancrer dans une dynamique d'amélioration continue.
- Intégrer les futurs partenaires de la chaîne de valeur dès les phases de conception pour anticiper les freins éventuels (maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, assureurs, bureaux de contrôle, etc.).
- Annexer aux objectifs du marché la description des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes de l'opération (sourcing, validation des gisements, optimisation logistique, etc.)



POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Participer aux travaux menés par les centres de ressources et associations dédiés à la construction circulaire (par exemple, et de manière non exhaustive : Ekopolis, ORÉE, Fondation Bâtiment Energie, Démoclès, Booster du Réemploi, Circolab, Maximilien, etc.).*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Identification d'un service/référent économie circulaire au sein de la structure.
- Adhésion à des réseaux / centres de ressources.

QUANTITATIFS :

- Part des marchés passés ayant mobilisé des compétences internes/externes en économie circulaire.
- Part des acheteurs formés à l'économie circulaire.
- Part des projets ayant bénéficié d'un soutien financier lié à l'économie circulaire.



3. ADOPTER LES PRINCIPES D'ÉCO-CONCEPTION ET DE SOBRIÉTÉ DÈS L'AMORÇAGE DES PROJETS

- Mettre la sobriété et l'éco-conception au cœur des marchés et de l'expression des besoins : préserver l'existant autant que possible, limiter la consommation de matières premières, viser la sobriété énergétique et la neutralité carbone, optimiser l'usage du foncier et du bâti, allonger la durée de vie des ouvrages et des matériaux, anticiper l'évolution des usages et des besoins, etc.
- Favoriser autant que possible la densification des infrastructures et du bâti dans l'optique de limiter l'artificialisation, de favoriser la sobriété et la préservation de l'existant.
- Coordonner les ambitions en matière d'économie circulaire et de rénovation énergétique, notamment via le choix des matériaux.
- Envisager des actions d'urbanisme transitoire pour optimiser l'usage du foncier en amont du lancement des opérations.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Formation des équipes aux enjeux de sobriété et d'éco-conception.
- Généralisation de l'intégration de l'économie circulaire à la définition du besoin (marché).

QUANTITATIFS :

- Nombre de m² préservés.
- Quantité de matières vierges préservées.
- Émissions et flux évités (énergie grise, eau, etc.).
- Part/quantité de matériaux réemployés substitués à des matières vierges (in situ et ex-situ).
- Part/quantité de matériaux recyclés.
- Impacts environnementaux évités.
- Nombre d'opérations intégrant les principes de sobriété et d'éco-conception.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Prendre en compte les usages attendus des futurs habitants, dès l'amont des projets.*
- *Travailler à la restructuration d'actifs existants et à la réversibilité/mutabilité des nouveaux projets.*
- *Encourager la mixité fonctionnelle en phase de programmation, et l'intégration d'offres de services à destination des habitants en matière d'économie circulaire (ateliers de réparation, fab-lab, sites de compostage, conciergeries, etc.).*
- *Généraliser le recours à des outils visant à éco-concevoir les projets (métabolisme, BIM, ACV, etc.).*
- *Expérimenter les pratiques de construction innovantes et sobres, par exemple le hors-site (2D et 3D).*

4. ENCOURAGER L'ÉMERGENCE DE DYNAMIQUES DE COOPÉRATION ENTRE DIFFÉRENTS CHANTIERS

- S'inscrire dans l'écosystème de projets locaux en identifiant les autres grands chantiers en cours ou à venir.
- Participer à l'identification des synergies potentielles, par exemple :
 - En partageant les besoins sur les bases de données et plateformes numériques (besoins en matériaux, recherche d'exutoires pour les PEMD),
 - En se rapprochant des animateurs territoriaux et des démarches de coopération existantes.
 - Programmer les besoins logistiques inhérents à la mise en œuvre de ces synergies :
 - Prévoir des espaces de stockage sur site dans la mesure du possible (grands chantiers),
 - Se connecter aux plateformes physiques d'entreposage et de reconditionnement des matériaux.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Travailler à l'identification d'espaces de mutualisation, notamment dédiés au stockage et reconditionnement des matériaux, en partenariat avec les porteurs de solutions.*
- *Envisager la mutualisation de services et d'espaces vie entre chantiers de proximité pour réduire les coûts et les nuisances.*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Démarche de création de synergies locales.

QUANTITATIFS :

- Nombre de synergies locales créées.
- Pourcentage de matériaux réemployés en proximité.
- Tonnage déchets évités et déviés de l'enfouissement.
- Nombre de kms/camions évités (+ tCO2e évitées).



5. PRIVILÉGIER UN APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES FILIÈRES DURABLES ET DE PROXIMITÉ

- Privilégier le réemploi sur site : déblais, matériaux concassés, produits déposés dans le respect de la réglementation existante
- Viser un recours massifié aux matériaux de l'économie circulaire (gros-œuvre et second-œuvre) pour les usages le permettant :
 - Filières bio / géo-sourcées,
 - Matériaux issus des filières de réemploi et de reconditionnement,
 - Matériaux incorporant des matières recyclées.
- Encourager le recours à des Fiches de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) pour les produits neufs et veiller plus largement à la durabilité des matériaux utilisés.
- Minimiser les distances logistiques et encourager le recours au report modal.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Démarche de sourcing des matériaux.
- Utilisation des outils mis à disposition par les territoires.

QUANTITATIFS :

- Pourcentage de matériaux réemployés.
- Pourcentage de matériaux recyclés.
- Pourcentage de matériaux bio-sourcés.
- Pourcentage de matériaux géo-sourcés.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Introduire la notion de flexibilité dans les marchés, pour faciliter le recours aux matériaux de réemploi disponibles au temps t, tout en maintenant un niveau d'exigences techniques et sanitaires élevées.*
- *Définir des objectifs chiffrés relatifs au recours aux matériaux de l'économie circulaire.*
- *Définir un montant minimum (au prorata du coût de l'opération, par exemple) alloué à l'approvisionnement en matériaux alternatifs*
- *Demander à ce que tout non-recours aux matériaux alternatifs soit justifié par les MOE et entreprises (disponibilité, surcoûts, faisabilité technico-économique, etc.).*

6. ASSURER UNE GESTION ET UNE TRAÇABILITÉ OPTIMISÉES DES PRODUITS, ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX ET DÉCHETS

- S'inscrire en adéquation avec les objectifs régionaux de valorisation des déchets du BTP (tous déchets : 75 % en 2025 et 85% en 2031 / Inertes : 80 % en 2025 et 90% en 2031).
- Établir une stratégie de réduction des déchets en généralisant le recours aux diagnostics PEMD (élargi dans la mesure du possible en diagnostic ressources), le tri 7 flux et le respect de la hiérarchie de traitement de déchets (ex : dépose sélective, don de surplus de matériaux, etc.).
- Veiller à respecter l'ensemble des attendus en termes de traçabilité des PEMD (formulaire de récolement, certificats de cession, déclaration auprès des plateformes dédiées, etc.).
- Évaluer précisément les performances en matière de gestion des déchets (prévention, réemploi, recyclage, autres valorisations, etc.).



POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Consolider les bases de données internes et externes (centres de ressources, fédérations, etc.) relatives aux meilleurs exutoires disponibles localement.*
- *Positionner la structure comme un fournisseur de matériaux alternatifs (terres excavées, granulats concassés, produits et matériaux déposés, etc.) plutôt qu'en tant que producteur de déchets, en anticipant les freins éventuels.*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Généralisation des diagnostics PEMD et des formulaires de recollement ADEME/CSTB.

QUANTITATIFS :

- Tonnage de déchets évités
- Tonnage de déchets déviés de l'enfouissement
- Tonnage de ressources réemployées / recyclées / valorisées.



7. INTRODUIRE LES ENJEUX D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE LORS DES PHASES DE CONCERTATION AVEC LES USAGERS ET HABITANTS

- Ancrer le projet dans le territoire et favoriser son acceptabilité (nuisances possibles, perceptions par rapport aux matériaux valorisés, etc.) en concertant les riverains et les futurs usagers.
- Participer à la sensibilisation des citoyens aux pratiques vertueuses comme le réemploi (faire évoluer les perceptions négatives), via des espaces de démonstration et des visites terrain.
- Sensibiliser les futurs habitants aux usages et modes de consommation sobres et circulaires.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Associer les futurs usagers dès la conception du projet pour veiller à ce que les espaces aménagés, les équipements et les produits installés répondent à leurs attentes.*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Réalisation d'enquêtes.
- Démarche de concertation.

QUANTITATIFS :

- Nombre d'ateliers de concertation.
- Nombre de riverains sensibilisés.

4. ENGAGEMENTS - MAÎTRE D'OEUVRE (MOE) ET ASSISTANCES À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO)

Selon la loi MOP, le maître d'œuvre est la personne qui détient une compétence technique et qui est chargée, par le maître d'ouvrage, de concevoir, de coordonner et de contrôler la bonne exécution des travaux. L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est un tiers auquel est confié la réalisation d'études pour réaliser le projet.



1. PROMOUVOIR LES PRINCIPES D'ÉCO-CONCEPTION ET DE SOBRIÉTÉ, LE PLUS EN AMONT POSSIBLE DES PROJETS

- Être force de proposition auprès des maîtrises d'ouvrage, notamment via :
 - Des méthodologies et des outils d'analyse pour objectiver les solutions innovantes,
 - Des variantes ambitieuses en matière d'éco-conception et d'évolution des usages, si cela est autorisé,
 - Des retours d'expérience permettant de rassurer les porteurs de projets.
- Anticiper les enjeux assurantiels et juridiques induits par l'utilisation de techniques non courantes.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Engager une démarche pro-active en termes de recherche et développement (nouveaux procédés constructifs et leur réversibilité en vue d'anticiper la seconde vie des bâtiments, utilisation d'éco-matériaux, etc.).
- Privilégier une approche de co-conception le plus en amont possible du projet, afin de partager les écueils potentiels et leviers à mettre en œuvre avec la maîtrise d'ouvrage et les entreprises de travaux.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Maîtrise d'outils et de méthodologies avancées en matière d'éco-conception.
- Formation continue des équipes.

QUANTITATIFS :

- Montants investis en R&D pour développer des méthodes basées sur l'économie circulaire.

2. SOURCER ET ENCOURAGER L'UTILISATION EN MATÉRIAUX LOCAUX ET DURABLES



POUR ALLER PLUS LOIN :

- Inviter la maîtrise d'ouvrage à revoir à la hausse certains objectifs en matière d'approvisionnement durable et de valorisation matière.

- Informer la maîtrise d'ouvrage quant à la maturité des filières et les capacités des territoires.
- Provisionner dans les réponses d'appel d'offres, un temps dédié au sourcing des matériaux alternatifs locaux.
- Identifier autant que possible les gisements de matériaux alternatifs de proximité, via :
 - Le réemploi in-situ,
 - Les synergies inter-chantiers (identification des produits, équipements et matériaux issus des chantiers environnants et susceptibles d'être incorporés),
 - Les plateformes de reconditionnement et recyclage.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Favoriser la montée en compétence au sein des organisations et celle des équipes de maîtrise d'ouvrage.

QUANTITATIFS :

- Pourcentage de matériaux sourcés durables et locaux.
- Economies et surcoûts éventuels générés par l'approvisionnement durable.



3. VEILLER À LA GESTION OPTIMALE ET À LA TRAÇABILITÉ DES PRODUITS, ÉQUIPEMENTS, MATÉRIAUX ET DÉCHETS

- Alerter le maître d'ouvrage sur ses obligations en matière de gestion et de traçabilité de déchets et lui proposer des solutions adaptées, notamment en coordonnant efficacement les différents diagnostics réglementaires (amiante, plomb, PEMD, etc.).
- Proposer des méthodologies de mise en œuvre du diagnostic PEMD intégrant l'identification d'exutoires locaux les plus élevés/nobles sur la hiérarchie des déchets.
- Veiller à la traçabilité effective des produits, équipements, matériaux et déchets issus des chantiers (déblais, granulats concassés, etc.) :
 - Vérifier la réalisation des formulaires de récolement,
 - Vérifier la conformité et la mise en place des contrats de cession lors de dons ou de vente de produits, équipements et matériaux.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Sur la base des connaissances terrain et en s'appuyant sur les réseaux de coopération locaux, identifier de nouvelles boucles de valorisation.*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Sourcing des meilleures solutions disponibles en termes de gestion des matériaux identifiés dans les PEMD.

QUANTITATIFS :

- Performance en matière de gestion des matériaux identifiés dans les PEMD (% réemploi, % recyclé, etc.).
- Evaluation des coûts/surcoûts/gains liés à la gestion circulaire des PEMD.



4. PRENDRE EN COMPTE LES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE CADRE DE LA COORDINATION DE PROJET

- Être force de proposition pour faciliter l'articulation entre les acteurs, afin de fluidifier les opérations liées à l'économie circulaire (temps de dépose sélective, incorporation de matériaux alternatifs, etc.).
- Ouvrir un dialogue entre les praticiens pour favoriser le partage de savoir-faire et itérer régulièrement sur l'avancement du projet et les retours d'expérience passés.
- Accompagner la montée en compétence des autres acteurs de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse de la maîtrise d'ouvrage ou des entreprises qui réalisent les opérations.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Proposer l'aménagement de plages de flexibilité, lorsque cela est rendu possible par le MOA, afin de renforcer l'agilité du chantier en matière d'approvisionnement durable, et notamment de recours au réemploi.*
- *Proposer des modules de formation/mise à niveau des acteurs de la chaîne de valeur sur les principes d'économie circulaire et leur mise en œuvre.*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Favoriser la montée en compétence des acteurs de la chaîne de valeur.

QUANTITATIFS :

- Estimation du temps passé à la formation et aux échanges concernant les principes d'économie circulaire et leur mise en œuvre pour chaque projet.

5. ENGAGEMENTS - ENTREPRISES DE TRAVAUX

Une entreprise de travaux est considérée comme une structure exerçant une ou plusieurs activités de la construction et de la rénovation, en mesure de conduire seule, ou avec l'appui de co-traitants et sous-traitants, l'exécution des travaux d'une opération.



1. CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE PERFORMANCES ÉLEVÉES EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, EN LIGNE AVEC LES AMBITIONS PARTAGÉES PAR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

- Optimiser la planification temporelle et spatiale du chantier pour faciliter la conduite des opérations d'économie circulaire (diagnostics réglementaires, temps dédié à la dépose et identification des exutoires les plus pertinents, espaces et contenants appropriés pour le tri sur site, sourcing des matériaux alternatifs, etc.).
- Envisager, à l'occasion de réunions de chantiers, des échanges relatifs à l'économie circulaire, où les différents corps de métiers pourront exposer leurs freins et étudier avec la MOE et/ou l'AMO comment les lever.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Optimisation du calendrier d'exécution des travaux prenant en compte les contraintes opérationnelles induites par l'économie circulaire.

QUANTITATIFS :

- Évaluation, lorsque cela est possible, des surcoûts / économies induites par les opérations d'économie circulaire.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Impliquer, en collaboration de la MOE et/ou l'AMO, la maîtrise d'ouvrage afin de lever les contraintes spécifiques des opérations d'économie circulaire (temporalité, coûts, espaces de stockage et logistique afférente, etc.).
- Désigner un acteur du chantier en charge de la promotion des bonnes pratiques d'économie circulaire, directement en lien avec l'ensemble des parties prenantes de l'opération
- Proposer, à l'occasion de la passation des marchés, des variantes, lorsque cela est autorisé, permettant une optimisation des objectifs fixés par la maîtrise d'ouvrage.

2. APPLIQUER DU MIEUX POSSIBLE LA HIÉRARCHIE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE CHANTIER ET LA BASE VIE (PRÉVENTION, RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION, ÉLIMINATION)



POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Sensibiliser au mieux les compagnons et les entreprises co-traitantes et sous-traitantes aux enjeux de l'économie circulaire sur le chantier.*
- *Être force de proposition et challenger les pratiques de la MOE, afin de participer au transfert de connaissance vers les autres acteurs de la construction.*
- *Mesurer et valoriser les bénéfices environnementaux et sociaux économiques liés à la gestion circulaire des opérations.*

- Limiter au maximum la production de déchets et le gaspillage (surplus de chantier, calepinage, etc.).
- Prioriser, à chaque fois que cela est possible, des solutions de réemploi in-situ (terres excavées, matériaux, équipements, etc.) ou sur des chantiers de proximité.
- Appliquer a minima la réglementation en vigueur liées à la gestion des déchets inertes, non-dangereux et dangereux (filières dédiées et agréées, conditions de manutention, etc.).
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques et recommandations émises par les différentes organisations professionnelles du secteur (FFB, SEDDRé, FRTP, CAPEB, FNADE, etc.) : signalétique, manutention, etc.
 - Dans le cadre d'opérations de déconstruction :
 - Prioriser les méthodes de déconstruction préservantes,
 - Identifier, avec la MOE et/ou AMO, les éléments qui doivent faire l'objet d'une dépose minutieuse et faire appel à des professionnels qualifiés pour la dépose des matériaux.
- Veiller à la traçabilité des produits, équipements, matériaux et déchets, par le biais des bordereaux de suivi, afin qu'ils soient orientés vers les filières de réemploi, reconditionnement et recyclage les plus adaptées.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Démarche d'amélioration continue.

QUANTITATIFS :

- Tonnage de déchets évités (prévention).
- Tonnage de ressources réemployées.
- Tonnage de déchets valorisés.
- Nombres de filières spécifiques mobilisées (avec prise en compte des contraintes d'emprise chantier).

3. OPTIMISER LA LOGISTIQUE CHANTIER



- Favoriser l'optimisation des livraisons sur chantier (encourager la livraison en horaires décalés si possible, limitation du nombre de livraison).
- Privilégier les flottes de véhicules propres dès lors qu'il existe des solutions économiquement et techniquement viables.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Encourager le recours à des modes de transports alternatifs (fluvial, ferroviaire) quand cela est possible.*

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Optimisation des déplacements et livraisons sur chantier.

QUANTITATIFS :

- Nombre de kms de camions évités et TCO2e associées.



4. S'ANCRER DANS UNE DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE DES PRATIQUES, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'INTÉGRATION ET DE COOPÉRATION TERRITORIALE

- Engager des démarches internes ambitieuses en matière de RSE et d'innovation environnementale.
- S'appuyer sur les organisations professionnelles pour mettre en place des méthodes vertueuses d'amélioration continue des pratiques (RSE, gestion des déchets...)
- Consolider la connaissance des meilleures solutions disponibles en matière d'approvisionnement durable et de valorisation.
- Privilégier, lorsque cela est techniquement et économiquement viable, le recours aux acteurs de proximité, et notamment aux TPE/PMEs innovantes et entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Encourager le recours à l'apprentissage et l'insertion professionnelle.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Évaluation de la performance RSE de l'entreprise (ex : outil bâtisseur responsable FFB, démarche « Artisans engagés » de la CAPEB).
- Base de retours d'expériences et de connaissances internes en matière d'économie circulaire.
- Partenariats locaux.

QUANTITATIFS :

- Évolution des indicateurs chiffrés liés à la performance environnementale et sociale de l'entreprise :
- Réduction des émissions de GES,
- Réduction des consommations de ressources naturelles, d'énergie et d'eau,
- Réduction de la production de déchets,
- Nombre d'emplois en apprentissage / insertion.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Consolider au sein de l'entreprise les savoir-faire et les retours d'expérience relatifs à l'économie circulaire*
- *Tisser au mieux des liens avec les start'up et les associations locales pour soutenir le développement d'activités innovantes et à visées sociales.*
- *Développer la recherche de mutualisations et d'échanges de matériaux avec d'autres chantiers de proximité.*
- *Contribuer aux travaux des fédérations, réseaux, centres de ressources et associations spécialisées sur les questions de construction durable et/ou circulaire.*

6. ENGAGEMENTS - FILIÈRES DE GROS-ŒUVRE

Cette branche rassemble l'ensemble des fournisseurs de matériaux de construction nécessaires aux travaux du gros-œuvre et participent à la stabilité et la solidité de l'ouvrage (béton, terre, bois, etc.). Elle intègre à la fois les fournisseurs de matériaux neufs, réemployés ou recyclés.



1. FOURNIR DES MATÉRIAUX ALTERNATIFS DE QUALITÉ EN VEILLANT À LEUR INNOCUITÉ SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

- Produire des éco-matériaux en valorisant les gisements locaux et permettant l'économie de matières vierges (bio-sourcés, géo-sourcés, granulats et bétons recyclés, etc.).
- Mettre à disposition les informations nécessaires pour garantir la qualité des matériaux alternatifs fournis (traçabilité des matières entrantes, respect des normes techniques, etc.).
- Produire des fiches type FDES ou ACV simplifiée pour les éco-matériaux produits afin de documenter leur performance environnementale.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Participer à l'effort de sortie du statut de déchet des matières premières secondaires.
- S'orienter vers des démarches de certification des matériaux avec l'appui d'experts dédiés.
- Prendre en compte les besoins des utilisateurs par le biais d'enquêtes dédiées.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Catalogue actualisé des matériaux/éco-matériaux fournis.

QUANTITATIFS :

- Niveau de performance environnementale et technique des matériaux fournis et/ou de qualification des process.
- Pourcentage de matières recyclées incorporées dans les éco-matériaux fournis
- Part des éco-matériaux relative à l'ensemble des matériaux produits

2. AMÉLIORER LES PROCESS INTERNES SUR LES PLATEFORMES



- Améliorer l'efficacité énergétique des équipements, des bâtiments et des outils numériques.
- Limiter les pertes matières et valoriser les co-produits issus des process internes ou d'autres industries (fines, copeaux, sciures, etc.).
- Mettre en place des process de gestion durable de l'eau (collecte des eaux pluviales, réutilisation des eaux usées traitées, etc.).

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Démarche d'amélioration continue.

QUANTITATIFS :

- Tonnage de CO2 évités.
- Tonnage de matière valorisée.
- Volumes d'eau économisés.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Étudier les possibilités de développement de nouvelles filières de recyclage.*
- *Répondre à des appels à projets (AAP) et appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour financer les innovations et participer à des démarches partenariales.*

3. S'ANCRER DANS LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION LOCALES

- Communiquer sur l'offre d'accueil, les conditions d'acceptabilité des matériaux de substitution et les stocks disponibles des matériaux alternatifs, en mobilisant les outils existants sur le territoire et en prenant contact avec les animateurs territoriaux spécialisés en économie circulaire.
- Se connecter au réseau existant pour massifier (voire mutualiser) le transport de matériaux en zone dense.
- Optimiser la logistique urbaine (double-fret) et privilégier le recours au transport fluvial et au fret ferroviaire, lorsque le contexte géographique et les contraintes technico-économiques le permettent.
- Contribuer aux travaux développés par les fédérations (FRTP, SEDDRé, UNICEM), les collectivités et les associations spécialisées pour renforcer les synergies territoriales.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Référent économie circulaire.
- Rayon/distance d'approvisionnement et de fourniture.

QUANTITATIFS :

- Tonnage de matériaux alternatifs produits et distribués localement.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Mettre à disposition des services mutualisés à destination des professionnels (base vie, location d'équipements, etc.).*
- *Identifier les partenariats adéquats pour développer une stratégie d'innovation et de R&D (acteurs de la recherche, partenaires économiques, etc.).*
- *Élargir la typologie de produits, équipements, matières et déchets acceptés au sein des plateformes, dans le respect de la réglementation et de la future REP, afin de renforcer le maillage territorial et les solutions de captation des gisements.*
- *Dans le cadre de la nouvelle filière REP pour les déchets du bâtiment, contribuer à un maillage des plateformes de solutions pour le réemploi, le recyclage et la revalorisation.*



4. CRÉER DES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POSITIVES, EN VEILLANT À RÉDUIRE LES NUISANCES ET EN OPTIMISANT L'INTÉGRATION URBAINE DES PLATEFORMES

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *S'appuyer sur les associations locales, notamment actives dans le secteur de l'ESS ainsi que les associations de riverains, pour faciliter le travail de concertation.*
- *Proposer une acculturation des riverains par le biais de «journées portes ouvertes», dans le respect des règles de sécurité.*

- Contribuer à la création d'emplois locaux, non-délocalisables, si possible en insertion.
- Faire preuve de pédagogie vis-à-vis des élus et des riverains pour s'assurer de leur adhésion au projet.
- Penser les lieux de recyclage et de transformation de matière pour qu'ils génèrent le moins de nuisances possible en termes de bruit, de trafic, de poussières, etc.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Enquêtes auprès des riverains.

QUANTITATIFS :

- Nombre d'emplois non-délocalisables créés.

7. ENGAGEMENTS - FILIÈRES DE SECOND ŒUVRE ET EQUIPEMENTS

Cette branche rassemble l'ensemble des fournisseurs de matériaux et équipements nécessaires aux travaux du second-œuvre concourant à l'habitabilité de l'ouvrage. Elle intègre à la fois les fournisseurs de matériaux neufs, réemployés, reconditionnés ou recyclés.

1. FOURNIR DES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE QUALITÉ EN VEILLANT À LEUR INNOCUITÉ SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE

- Mettre à disposition de manière transparente l'ensemble des informations nécessaires permettant de :
 - Faciliter la prise en main des produits et équipements par les utilisateurs,
 - Démontrer le respect de l'ensemble des normes techniques et sanitaires,
 - Documenter leur performance environnementale.
- Développer une démarche de qualité et de traçabilité rigoureuse, afin de rassurer les utilisateurs finaux quant à la bonne réalisation de l'ensemble des étapes d'entreposage, de reconditionnement et de mise à disposition des produits/matériaux de réemploi/réutilisation.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- S'orienter vers des démarches volontaires de contrôle qualité et/ou de certification avec l'appui d'experts dédiés des matériaux et produits ne bénéficiant pas d'un marquage CE.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Catalogue actualisé des matériaux fournis.
- Démarche qualité et contrôle sur l'ensemble de la chaîne.

QUANTITATIFS :

- Niveau de performance environnementale et technique des matériaux fournis à unité fonctionnelle égale (CO2e, ressources naturelles, etc.).

2. PRIVILÉGIER L'ÉCO-CONCEPTION ET ADOPTER DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES



POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Investiguer les possibilités de développement et d'évolution vers de nouveaux modèles économiques, de type économie de fonctionnalité.*

- Devenir moteur dans la création de nouveaux éco-matériaux / éco-produits.
- S'approvisionner, autant que possible, avec des matériaux bio/géo-sourcés, réemployés ou recyclés.
- Concevoir des produits facilement transportables, démontables et réparables.
- Lorsque c'est possible, développer de nouveaux procédés de « remanufacturing » et d'« upcycling », visant à créer de nouveaux produits en réutilisant tout ou partie de produits et équipements.
- Veiller à réduire les emballages.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Démarche d'éco-conception engagée sur l'ensemble de la chaîne de production.
- Moyens dédiés à l'innovation et à la recherche et développement.

QUANTITATIFS :

- Tonnage de CO2 évités.
- Part des PEMD éco-conçus, réemployés ou reconditionnés relativement à l'ensemble des PEMD fournis.

3. AMÉLIORER LES PROCESS INTERNES EN CŒUR D'USINE / PLATEFORME

- Améliorer l'efficacité énergétique des équipements, des outils-machines, des bâtiments et des outils numériques.
- Améliorer les process afin de réduire la consommation d'eau, notamment par la récupération des eaux de pluie et / la réutilisation des eaux usées traitées.
- Limiter les pertes matières, valoriser les co-produits éventuels.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- Étudier les possibilités de développement de nouvelles filières de reconditionnement (logistique inverse, remise à neuf, etc.).

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Démarche d'amélioration continue.

QUANTITATIFS :

- Tonnage de CO2 évités.
- Tonnage de matières valorisées.
- Volumes d'eau économisés.



4. CRÉER DES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POSITIVES, EN VEILLANT À LIMITER LES NUISANCES ET À OPTIMISER L'INTÉGRATION URBAINE DES PLATEFORMES

POUR ALLER PLUS LOIN :

- *Proposer des espaces pour l'accueil du public afin d'organiser des visites pour les élus et les citoyens, dans une démarche de sensibilisation.*
- *Proposer, lorsque cela s'y prête, des services, produits et équipements aux particuliers, dans une logique d'offre globale.*

- Mettre en avant la valeur ajoutée des projets pour l'activité économique et sociale, notamment sur la question de la relocalisation et de la création d'emplois non-délocalisables.
- Faire preuve de pédagogie vis-à-vis des élus et des riverains pour s'assurer de leur adhésion au projet.
- Réduire les nuisances et s'intégrer dans le paysage urbain par des aménagements spécifiques.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Enquêtes auprès des riverains.

QUANTITATIFS :

- Nombre d'emplois non délocalisables créés.

5. S'ANCRER DANS LES DYNAMIQUES DE COOPÉRATION LOCALES, POUR MASSIFIER LES FLUX ET VISER LE PASSAGE À L'ÉCHELLE DES PRATIQUES DU RÉEMPLOI ET DU RECYCLAGE

- Communiquer sur la capacité d'accueil et les conditions d'acceptabilité des matériaux déconstruits,, notamment en lien avec les éco-organismes, les plateformes numériques existantes et les animateurs territoriaux de l'économie circulaire.
- Se connecter au réseau existant pour massifier (voire mutualiser) le transport de matériaux en zone dense.
- Dans le cadre de la filière REP pour les déchets du bâtiment, contribuer à un maillage des plateformes de solutions pour le réemploi, le recyclage et la revalorisation.
- Intégrer des clauses de réinsertion et renforcer le lien avec les associations locales de l'ESS.

INDICATEURS LIÉS :

QUALITATIFS :

- Référent économie circulaire au sein de l'entreprise.
- Rayon/distance d'approvisionnement et de fourniture.

QUANTITATIFS :

- Tonnage de matériaux alternatifs produits et distribués localement.



POUR ALLER PLUS LOIN :

- Étudier l'opportunité d'intégrer des démarches multimodales en matière de logistique.
- Mettre à disposition des services mutualisés à destination des professionnels (base vie, location d'équipements, etc.), voire des riverains dans le respect des normes d'accueil de public (ressourcerie ouverte au public, formations, etc.).
- Favoriser le déploiement de pratiques transversales, en s'appuyant notamment sur des APP ou des AMI pour soutenir l'investissement et les dynamiques partenariales inhérentes.
- Ex : ouvrir les plateformes de collecte à des activités de stockage (réemploi).

LEXIQUE

TERME	DEFINITION	REFERENCE
ACV	L'ACV est un acronyme pour Analyse du Cycle de Vie, une méthode normalisée qui permet de mesurer les effets quantifiables de produits ou de services sur l'environnement.	<u>ADEME</u>
BIM	Le BIM est un acronyme anglo-saxon pour Building Information Modeling. C'est une méthode de travail améliorant la collaboration en s'appuyant sur une ou des maquette(s) numérique(s) représentant l'ouvrage en trois dimensions, utilisant des logiciels.	<u>Fédération Française du Batiment</u>
Co-conception	La méthodologie de co conception intègre une approche d'innovation sociale, de design, et de créativité autour de la co-production d'objets concrets., le processus allant de l'idée au prototypage. C'est à l'occasion du processus de co-conception que les animateurs vont promouvoir l'apprentissage collaboratif.	<u>CNFPT</u>
Déconstruction sélective	Le démontage sélectif d'installations techniques ou de certains éléments d'une construction, afin de valoriser les déchets et de réduire les mises à la décharge ». La déconstruction constitue donc un processus continu qui génère de nouvelles ressources.	<u>Larousse</u>
Densification	D'une manière générale, la densification est l'augmentation du nombre d'habitants par kilomètre carré dans un espace donné.	<u>ENS Lyon</u>
Eco-conception	Consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou services. Elle a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie.	<u>Ministère de la transition écologique</u>
Eco-matériau	Matériau de construction qui répond aux critères techniques habituellement exigés des matériaux de construction mais qui possède également des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de son cycle de vie.	<u>Réseau éco habitat</u>

Economie de la fonctionnalité	Un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de son cycle de vie, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage.	<u>Ministère de la transition écologique</u>
EIT	EIT pour écologie industrielle territoriale : la quantification des flux de ressources, et notamment des matières, de l'énergie et de l'eau, à optimiser les flux de ces ressources utilisées et produites à l'échelle d'un territoire pertinent, dans le cadre d'actions de coopération, de mutualisation et de substitution de ces flux de ressources, limitant ainsi les impacts environnementaux et améliorant la compétitivité économique et l'attractivité des territoires.	<u>Ministère de la transition écologique</u>
Externalité	Effet positif ou négatif de l'activité d'une organisation ou d'une personne sur l'environnement humain, naturel ou économique.	<u>Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports</u>
FDES	Fiche de Données Environnementales et Sanitaires : c'est un document normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit ainsi que des informations sanitaires dans la perspective du calcul de la performance environnementale et sanitaire du bâtiment pour son éco-conception.	<u>INIES</u>
Filière REP	Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le principe de responsabilité élargie du producteur, selon lequel les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.	<u>Ministère de la transition écologique</u>
Matériaux alternatifs	Tout matériau élaboré à partir d'un matériau de déconstruction du BTP et destiné à être utilisé, seul ou en mélange avec d'autres matériaux, alternatifs ou non, au sein d'un matériau.	<u>CEREMA</u>

Matériaux bio-sourcés	matériaux issus de matière organique renouvelable, de la biomasse d'origine végétale ou animale tels que la paille, le liège, etc.	<u>Ministère de la transition écologique</u>
Matériaux géo-sourcés	matériaux issus de ressources d'origine minérale, tels que la terre crue ou la pierre sèche.	<u>Ministère de la transition écologique</u>
Métabolisme urbain	Le métabolisme territorial désigne l'ensemble des processus de consommation et de transformation de l'énergie et des matières mises en jeu par le fonctionnement des territoires.	<u>Ministère de la transition écologique</u>
Mixité d'usage	La multifonctionnalité se dit d'un espace dans lequel différentes fonctions se côtoient, c'est-à-dire différentes modalités d'habiter l'espace et d'y produire.	<u>ENS Lyon</u>
Mutabilité	La capacité d'un territoire à évoluer, appréhendée principalement à partir du foncier (disponibilité, constructibilité, desserte, divisibilité), et de sa plus ou moins grande capacité, possibilité à être cédé, aménagé, bâti.	<u>Union Habitat</u>
Reconditionnement	Un produit ou une pièce détachée d'occasion, au sens de l'article L. 321-1 du code de commerce, peut être qualifié de " produit reconditionné " ou être accompagné du terme " reconditionné ", dès lors que les conditions suivantes sont réunies : « 1° Le produit ou la pièce détachée a subi des tests portant sur toutes ses fonctionnalités afin d'établir qu'il répond aux obligations légales de sécurité et à l'usage auquel le consommateur peut légitimement s'attendre ; « 2° S'il y avait lieu, le produit ou la pièce détachée a subi une ou plusieurs interventions afin de lui restituer ses fonctionnalités. Cette intervention inclut la suppression de toutes les données enregistrées ou conservées en lien avec un précédent usage ou un précédent utilisateur, avant que le produit ou la pièce ne change de propriétaire.	<u>Décret n° 2022-190 du 17 février 2022</u>
Recyclage	Toute opération de valorisation par laquelle les déchets (y compris organiques) sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne sont pas qualifiées d'opérations de recyclage.	<u>Article L541-1-1 du code de l'environnement</u>

Réemploi	Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.	<i>Article L541-1-1 du Code de l'environnement</i>
Réhabilitation	La réhabilitation urbaine consiste à rénover sans détruire, sans raser, à la différence de la rénovation. Elle suppose le respect du caractère architectural des bâtiments et du quartier concerné.	<i>Ens Lyon</i>
Resilience	La capacité d'un territoire à anticiper, à réagir et à s'adapter pour se développer durablement quelles que soient les perturbations auxquelles il doit faire face.	<i>CEREMA</i>
Ressources naturelles	Sources de matière et d'énergie accessibles économiquement dans l'environnement naturel sous forme primaire avant leur transformation par l'activité humaine. Une ressource naturelle peut être renouvelable à l'échelle humaine (biomasse animale ou végétale, eau) ou non (ressources métallique, minéraux, ressources énergétique fossile, uranium).	<i>Insee</i>
Réutilisation	Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.	<i>Article L541-1-1 du Code de l'environnement</i>
Réversibilité	Aptitude d'un ouvrage, neuf ou existant, à changer facilement d'usage plusieurs fois dans le temps.	<i>Qualite Construction</i>
Sobriété	La « sobriété » renvoie à des démarches multiples, dont le dénominateur commun est une recherche de « moins », de modération des biens et des services produits et consommés, tout en recherchant un « mieux », notamment une augmentation de la qualité de vie et du bien-être – où le « mieux » et le « moins » sont des notions relatives.	<i>ADEME</i>

Sourcing	<p>« Sourçage » (de l'Anglais « to source ») Actions menées par l'acheteur afin de connaître un marché fournisseur, son fonctionnement et son évolution : les fournisseurs qui le composent, le degré de concurrence entre eux, les technologies, la structuration des coûts et les modèles économiques du secteur, les méthodes et processus, les innovations, les différents acteurs qui interviennent dans le processus de mise à disposition d'un produit/ service (sous-traitants, fabricants de composants etc...), et les tendances du marché. Il s'agit d'une démarche active de recherche et d'identification d'opérateurs économiques, suivie d'échanges avec les fournisseurs relatifs aux produits/services qu'ils commercialisent et à leurs méthodes et savoir-faire. Ces actions sont menées en amont de la consultation.</p>	<u>Ministère de l'économie</u>
Techniques non-courantes	<p>Courantes et non-courantes, les assureurs distinguent :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les travaux normalement garantis (techniques courantes) -les travaux nécessitant une déclaration préalable de la part de l'entreprise, et une éventuelle adaptation de la prime d'assurance à l'évaluation du risque encouru (techniques non courantes). <p>Il s'agit d'une relation contractuelle établie par les assureurs.</p>	<u>CSTB</u>
Urbanisme transitoire	<p>Il englobe toute initiative qui vise, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas déterminé ou que le projet urbain ou immobilier tarde à se réaliser.</p>	<u>Institut Paris Région</u>

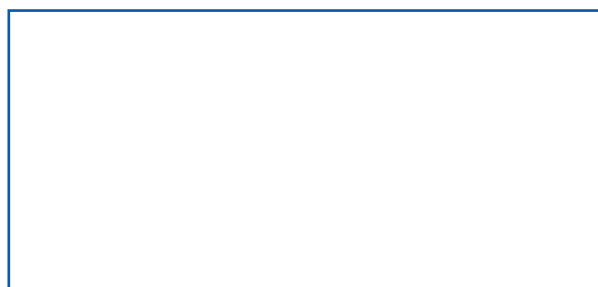
SIGNATURE

Je soussigné, _____

représentant de l'organisation _____

Implique par ma signature mon organisation à respecter les engagements suivants de la Charte Métropolitaine pour une Construction Circulaire.

- Engagements généraux
- Engagements - prescripteurs
- Engagements - MOA
- Engagements - MOE / AMO EC
- Engagements - Entreprises de travaux
- Engagements - Filières de gros œuvre
- Engagements - Filières de second œuvre



Signature



Métropole du Grand Paris
15-19 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS - T. 01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr

